



## Compte rendu de mandat des représentants CGT Finances au CDAS du 12 10 2020

### Représentants de l'Administration :

Mme GOUBERT, DDFiP, Présidente

### Représentants des personnels :

M. WAY, titulaire CGT Finances Publiques (en l'absence de Mme FRIAA)

Mme LAROUSSINIE, Solidaires (titulaire)

Mme GRAMOND, Solidaires (titulaire)

Mme BOURGADE, FO (titulaire)

M. DEJOU, FO (titulaire)

M. BASTIEN, FO (suppléant)

### Délégation de l'Action Sociale :

Mme BENOIT, déléguée départementale

Mme BENOIT assure le secrétariat, et M. WAY (CGT) est secrétaire adjoint. Ouverture de la séance à 9h30.

M. DEJOU lit la **déclaration liminaire commune reproduite en PJ** au nom des 3 organisations syndicales.

Mme GOUBERT, suite à cette déclaration liminaire, indique qu'il y a un réel problème d'absence de candidature sur les postes de médecin de prévention et d'assistante sociale (AS). Concernant le poste d'AS, l'AS de la Creuse qui assure des permanences pour notre département pourrait prochainement être épaulée par les AS de l'Aveyron et de la Corrèze.

***Pour la CGT Finances Publiques les collègues qui ont besoin de rencontrer l'AS ou le médecin de prévention ne doivent pas s'autocensurer et solliciter les rendez-vous dont ils ont besoin.***

### 1-/Approbation du procès verbal de la réunion du 22 juin 2020.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

## 2-/Actualités du Secrétariat Général

- NATIXIS-TITRES CADEAUX est notre nouveau prestataire pour les chèques cadeaux. Malgré ce changement il sera toujours possible de rematérialiser les chèques cadeaux.

- Les cartes APETIZ des agents qui en bénéficient vont être renouvelées mais cela se fera automatiquement sans aucune démarche des agents concernés.

- Les inscriptions sont encore possibles pour les colonies de vacances pour la Toussaint.

Les inscriptions pour les colonies de vacances d'hiver sont en cours jusqu'au 15 novembre.

*Les organisations syndicales (OS) regrettent l'abandon des catalogues « papier » pour ces colonies. Cela facilitait selon nous le choix des parents avec leurs enfants.*

**- La CGT souhaite faire remonter l'incompréhension des collègues concernant le critère d'âge (moins de 45 ans) pour bénéficier de la mesure exceptionnelle chèques vacances (100 € supplémentaire à percevoir).**

Nous considérons ce critère comme discriminatoire. Tous les agents, quel que soit leur âge, ont souffert de la crise sanitaire. S'il y avait lieu de mettre un critère, nous considérons qu'en matière d'action sociale c'est le niveau des revenus qui doit être pris en compte.

Mme BENOIT partage cet avis et indique avoir fait remonter son incompréhension concernant cette mesure qui relève d'un choix de la DGFAP.

## 3-/ Crédits d'actions locales (CAL) 2019

Retour en détails sur les actions organisées et leurs coûts (les informations fournies en détails peuvent être obtenues auprès de Luc WAY (Pôle de contrôle d'Aurillac) représentant CGT.

Il est à noter que :

- 9 CESU préfinancés (titre de 15€ à solliciter en cas de problème de santé ou de congé maternité, plus d'informations auprès des représentants CGT, Sylvie FRIAA ou Luc WAY) non utilisés en 2019 ont été redéployés sur 2020 (3 utilisations seulement à ce jour). N'hésitez pas à solliciter le bénéfice de cette action !

**- La convention « actifs » avec les bains du Rouget a été prolongée jusqu'au 31/10/2020.** Il est donc encore temps de s'y rendre avec votre bon de participation fourni par la délégation (plus de précision auprès de la déléguée Mme BENOIT).

Hors budget CAL 2019 il est à noter que :

- Si les demandes d'aides et prêts ALPAF pour le logement se font désormais directement en ligne sur le site de l'ALPAF, la déléguée continue d'apporter au besoin informations et aide pour l'élaboration des demandes. 17 collègues bénéficiaires en 2019.

- Seuls 3 collègues ont bénéficié de la **subvention interministérielle pour séjours d'enfants** en 2019. Ce chiffre est très étonnant compte-tenu de la publicité faite pour le dispositif... **La CGT tient à rappeler que cette aide fonctionne aussi pour l'accueil en centre de loisirs pendant les vacances scolaires. La déléguée précise qu'une simple facture suffit comme justificatif.**

*N'hésitez pas à solliciter les représentants CGT, Sylvie FRIAA ou Luc WAY (Pôle de contrôle d'Aurillac), pour élaborer votre demande si vous êtes concernés !*

## 4-/Crédits d'Action Sociale 2020

Budget disponible = 15 040 €.

L'ensemble des actions proposées au cours du premier semestre (match ASM, journée Padirac Rocamadour pour les actifs , Musée Michelin et Puy de Dôme pour les retraités) n'ont pas pu se dérouler en raison de la période d'urgence sanitaire .

Idem pour la journée libre à Sarlat (prévue le 12/09/2020) et le week-end libre à Paris (05 et 06/12/2021).

**Toutes ces actions sont reportées sur 2021.**

**L'action « actifs » Vols découverte à l'aéroclub d'Aurillac est toujours en cours jusqu'à fin octobre. La délégation prend en charge 30 € par personne (pour un coût de 132 € le vol pour 3 personnes), le solde pouvant être payé en chèques vacances.**

#### **ANNULATION de l'ARBRE DE NOEL 2020 :**

**La situation sanitaire actuelle nous contraint malheureusement d'annuler l'arbre de Noël 2020.**

**Toutefois :**

**-l'octroi d'un chèque cadeau de 40 € par enfant de 0 à 17 ans est maintenu ;**

**-la distribution d'un ballotin de friandise pour les enfants est maintenue ;**

**-le concours de dessin est maintenu.**

Concernant le spectacle il sera proposé au prestataire de s'engager avec nous pour l'arbre de Noël 2021.

#### **UTILISATION DES CREDITS 2020 RESTANTS :**

Il reste à ce jour un peu moins de 7 000 € à utiliser.

**Afin de ne pas perdre les crédits chaque agent actif au 31/12/2020 se verra remettre un chèque cadeau d'un montant restant à déterminer (en fonction du solde disponible une fois toutes les autres actions payées).**

*L'ensemble des OS se satisfait de cette solution pragmatique qui permet malgré le contexte sanitaire d'utiliser chaque euro octroyé en faveur des agents et de leurs familles.*

**Les retraités n'ayant quasiment pas pu bénéficier des CAL 2020, la part des actions « retraités » dans les CAL 2021 sera augmentée.**

Le séjour de groupe 2020 à BALLAN MIRE ayant été annulé, le séjour de groupe 2021 devrait se tenir à BALLAN MIRE du 04 au 11 septembre 2021.

#### **7-/ Questions diverses :**

Concernant l'action « *j'apprends à nager* », action issue du fond d'innovation locale mise en place par le Secrétariat Général, Mme BENOIT a sollicité et obtenu un **report de validité jusqu'à la fin d'année** en raison de la fermeture des centres aquatiques pendant la crise sanitaire.

Sans autre question diverse, la séance est levée à 10h40.

*Les mandatés CGT Finances : Sylvie Friaa -Luc Way  
N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou précisions !*



**CDAS du 12 octobre 2020**  
**Déclaration liminaire unitaire**

Madame la Présidente,

Non ! l'action sociale n'est ni un confort ni un luxe !

C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents actifs, retraités et de leurs familles.

La note d'orientation de l'action sociale pour 2020 ne répond pas aux attentes des agents dans tous les domaines, pourtant des exigences perdurent.

Nous dénonçons un dialogue social inexistant au niveau national et les projets en cours qui menacent clairement l'action sociale.

L'administration bafoue délibérément l'article 9 de la loi de 1983 portant sur le statut de la Fonction Publique qui prévoit que : «Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.»

C'est la disparition à court terme des conseils départementaux d'action sociale, des délégations d'Action Sociale de proximité au plus près des agents, pour laquelle celles-ci et ceux-ci ne sont pas que des numéros identifiants. Cette volonté de réorganisation des délégations à l'échelon régional avec comme pilote les responsables des structures régionales d'appui (SRA) va à l'encontre d'une politique d'action sociale ambitieuse et de qualité.

L'action sociale ministérielle se doit d'avoir un réseau départemental et son maintien est plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel.

Nous vous demandons également, Mme la Présidente, d'intervenir afin que notre département retrouve son médecin de prévention et son assistante sociale. S'occuper du Cantal depuis le Puy de Dôme ou la Creuse n'est pas satisfaisant, ni pour nos collègues, ni pour les représentants de l'action sociale.

Pour le parc EPAF, nous ne pouvons que dénoncer sa disparition programmée et rappeler notre attachement à des vacances à tarifs sociaux. Le projet de fermeture et

de vente de sites en recentrant l'activité dans le domaine de vacances loisirs sur la réservation de séjours auprès de prestataires externes n'est que la mort annoncée du tourisme social.

Enfin que dire de la création d'une fédération « faïtière » regroupant les 7 associations (ALPAF, EPAF, AGRAF, ATSCAF, CFMS, coopérative et place des arts).

Ces associations vont voir leurs objectifs définis, être surveillées et muselées par cette super structure dont la composition est encore une énigme.

Pour en revenir au CDAS de ce jour, nous ne pouvons que dénoncer la mise en réserve de 6 % qui réduit considérablement nos moyens d'action. Nous exigeons la levée de cette réserve.

L'action sociale n'a pas été épargnée par la crise sanitaire : suppression des colonies de vacances de printemps et à l'étranger cet été, fermeture des résidences vacances jusqu'au 4 juillet, interruption d'activité des bailleurs sociaux, difficultés d'adaptation aux mesures barrières de la restauration collective...

Les décisions du CDAS pour l'utilisation des Crédits des Actions Locales (CAL) peuvent être également remises en cause.

En effet, le premier poste d'utilisation des CAL concerne l'arbre de Noël représentant une dépense de 50% du CAL dans notre département.

Suivant l'évolution du COVID avec toutes ses conséquences, le risque que le spectacle ne puisse pas avoir lieu est malheureusement possible à tout moment.

C'est pourquoi nous vous demandons d'annuler l'arbre de Noël en s'engageant à retravailler avec le même prestataire l'année prochaine, et à titre exceptionnel de reporter les crédits sur d'autres postes comme, par exemple, des achats de chèques Kadéos pour tous les agents.

Une certitude : aucun euro ne doit être perdu pour les agents.